

Travailleurs non-salariés

Preciso - Garantie Décès accidentel

Tableau d'exemples de prise en charge au 01/01/2025
des garanties Incapacité / Invalidité / Décès en vigueur

PRECISO

Garantie Décès accidentel

Profil type retenu :

- Commerçant
- 50 ans, marié, 1 enfant (13 ans)
- Revenu annuel brut : 43 000 € soit 3 583 € par mois
- Moyenne 3 dernières années : 43 000 €
- Moyenne 10 meilleurs années : 43 000 €

Régime obligatoire : Sécurité Sociale des Indépendants	Contrat de prévoyance : Organisme assureur				Total				
Capital décès Sécurité Sociale ¹		Capital décès versé au titre du contrat de prévoyance ²				Capital décès Sécurité Sociale + Capital décès organisme assureur			
<ul style="list-style-type: none"> • Capital Décès égal à 20% du plafond annuel de la Sécurité Sociale (PASS)^{3,4} • Si plusieurs bénéficiaires prioritaires de même rang, capital décès partagé à parts égales 		<ul style="list-style-type: none"> • Montant du capital décès déterminé au moment de la souscription du contrat • Garantie forfaitaire • Possibilité, le cas échéant, de choisir différentes options au regard de son contrat 							
		Montant du capital décès <i>Capital décès accidentel par mois</i>							
20% * 46 368 = 9 273,60 €		1 250 €	1 500 €	2 000 €	3 000 €	2 022,80 €	2 272,80 €	2 772,80 €	3 772,80 €
Option proposée par le contrat de prévoyance : Assur + "Capital décès"									

1. Versement par l'assurance maladie obligatoire soumis à des conditions

2. Ces garanties (parfois optionnelles) sont souscrites, en fonction des besoins de l'assuré. Ces garanties ont accordées sous réserve des limitations et exclusions de garanties (ex: pratique d'un sport extrême), définies au contrat souscrit. Elles peuvent dans certains cas être revalorisées

3. Ce calcul s'applique lors du décès d'un artisan ou commerçant cotisant (non retraité) ou bénéficiaire d'une pension d'invalidité

4. PASS (Plafond annuel de la Sécurité Sociale) au 01/01/2024 = 46 368 € et PMSS (Plafond mensuel de la Sécurité Sociale) = 3 864 €